

RÉPONSE – M 263 A – 24.05

Réponse du Conseil administratif à la motion M 263 A

déposée par Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mélina BUNTSCHU, Clarisse DI ROSA, Barbara LANZILAO

relative à l'objet suivant :

BABYSITTING POUR LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal a amendé et adopté la motion M 263 A – 24.05 en invitant le Conseil administratif :

1. à étudier la faisabilité d'un financement de babysitting pour les Conseillères et Conseillers municipaux qui en auraient besoin pour les séances du Conseil municipal et des Toutes commissions réunies (TCR) ;
2. à prévoir un budget à cet effet, et à en informer les personnes potentiellement intéressées

Un sondage auprès de tous les membres du Conseil municipal a été mené en 2024 afin d'évaluer le besoin, auquel 9 membres ont répondu, tous par la négative. Le besoin n'étant pas avéré, aucun budget n'a été prévu à cet effet.

Le Conseil administratif reste ouvert si le Conseil municipal actuel souhaite réitérer la demande.

La motion M 263 A est ainsi close.

Martin Staub
Conseiller administratif



Vernier, le 18 mai 2026